

CO12.10

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS Concernant le bilan du festival Sonisphère

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Voilà plusieurs années que la Municipalité et les Affaires culturelles ambitionnaient d'accueillir une manifestation culturelle d'envergure, sur le site du Parc des Rives, seul à pouvoir prétendre offrir l'espace adéquat pour un événement festif d'importance.

Le printemps 2012 a permis d'offrir à la Ville d'Yverdon-les-Bains et à sa population cet événement d'exception avec la réception du festival Sonisphere, le 30 mai 2012, offrant un spectacle extraordinaire à plus de 30'000 personnes venues de toute la Suisse et des pays voisins. Il s'agissait de la plus grande manifestation accueillie dans notre ville depuis Expo 02.

La Ville a démontré à cette occasion, ambition, audace et créativité, et a pu mettre en place et expérimenter la pertinence et l'efficacité des processus organisationnels mis au point pour assumer les différentes prestations et responsabilités qui lui incombaient, lesquelles avaient été définies et précisées dans une convention signée avec les organisateurs de l'événement.

L'objet de la présente communication est donc, au-delà de l'expression de la satisfaction des différents services et acteurs qui ont contribué au succès de cette opération, d'en dresser un bilan opérationnel et financier ainsi que d'indiquer les pistes de réflexion actuellement en cours au sein de la Municipalité et de son administration.

### Bilan opérationnel

Si l'ensemble de l'administration a été peu ou prou impliqué dans la prise en charge du festival Sonisphere, quelques services ont été particulièrement sollicités. Considéré comme un projet en soi, une structure de projet avait été mise en place, dotée d'un comité de pilotage et d'un groupe opérationnel, intégrant les organisateurs, subdivisé en sous-groupes thématiques. Outre la sécurité, la préservation et l'entretien du site, la fourniture d'énergie, la logistique transports et stationnement ainsi que la communication ont constitué les enjeux majeurs.

Force est de constater que le **dispositif sécuritaire**, ayant impliqué l'ensemble des acteurs de la sécurité (Polices municipale et cantonale, pompiers, PCi, services sanitaires, armée pour la logistique, etc.) a permis une maîtrise quasi exemplaire de l'événement, même si certains volets peuvent encore être améliorés, comme la gestion des flux de sortie des festivaliers. L'autre inquiétude majeure, relative à **la préservation du site**, à l'évacuation des déchets durant la manifestation et à l'état du terrain après la manifestation, a été largement levée. Bien entendu, chacun est conscient du fait que la ville a bénéficié de conditions météorologiques idéales permettant de limiter les dégâts sur le sol. Mais le professionnalisme des organisateurs et le travail du service travaux et environnement ont une large part dans le succès de la gestion du site avant, pendant et après la manifestation.

La communication de l'événement et de ses retombées sur la population (accès et stationnement) a été considérée comme exemplaire par beaucoup. Au-delà, il est à relever

la couverture médiatique de l'événement, qui a constitué une véritable opportunité de rayonnement d'Yverdon-les-Bains.

Parmi les bémols soulignés par les organisateurs eux-mêmes citons la problématique du transport et du stationnement, considéré comme coûteux et compliqué dans sa mise en place, ainsi qu'une offre de restauration insuffisante qui a provoqué sur le site de longues files d'attente. La signalétique est également à améliorer pour réguler les flux de spectateurs.

Des échos reçus, les « nuisances » susceptibles d'être occasionnées par une manifestation de ce type (blocage temporaire du stationnement et des accès sur certains sites et rues ; bruit ; dégâts, accidents, agressions, vandalisme, etc.) ont été limitées et bien tolérées par les yverdonnois, qui ont adhéré à cet événement, malgré de fortes craintes initiales, notamment de la part des commerçants et entreprises, qui craignaient pour leur activité et leur clientèle.

**En conclusion**, il convient de relever que l'ensemble des responsables et collaborateurs a considéré la prise en charge de cet événement, dans des délais d'organisation très courts, comme un défi. L'investissement a été d'autant plus considérable, qu'il s'agissait d'une première et qu'il fallait apprendre à travailler de concert avec des sociétés organisatrices de ce type. Une partie de l'expérience acquise et des processus mis en place pourrait être transposé en cas de réédition. Néanmoins, plusieurs craintes se sont exprimées. Elles tiennent d'une part à la conviction d'avoir bénéficié de conditions particulièrement favorables, facteur qui ne se reproduira pas indéfiniment, ainsi qu'à la mobilisation, importante, des ressources nécessaires pour la gestion d'un tel événement.

## Bilan financier

L'accord financier convenu avec les organisateurs comportait cinq volets :

Forfait utilisation Parc des Rives et prestations communales	Frs 60'000.-
Mise à disposition de locaux supplémentaires	Frs 20'000.-
Forfait maximum de remise en état du site (terrain)	Frs 60'000.-
Forfait frais sécurité	Frs 10'000.-
Consommation électrique	facturée au coût effectif

Les comptes ci-dessous récapitulent les recettes et les charges effectives pour la Ville :

CHARGES		PRODUITS	
<b>Service des travaux et de l'environnement</b>	<b>16'188.00</b>	Forfait initial mise à disposition du site	60'000.00
Remise en état du terrain stabilisé (gravier)	2'991.50	Forfait "mise à disposition locaux supplémentaires"	20'000.00
Surveillance STEP (securitas)	1'953.55	Forfait "participation frais sécurité"	10'000.00
Remise en état du terrain vert (terrasport)	10'246.95	Forfait "remise en état du site"	20'000.00
Sacs poubelles 110l livrés à l'organisateur	432.00	Encaissement installations et consommation SEY	57'025.73
Réparations potelets	564.00		
<b>Service des énergies</b>	<b>57'584.83</b>		
Forfait infrastructures électriques	53'000.00		
Forfait eau	990.00		
Consommation électrique	3'035.73		
Surveillance site sensible (securitas)	559.10		

CHARGES		PRODUITS
<b>Sécurité et secours</b>	<b>39'608.10</b>	
Signalisation extérieure	4'818.80	
Communication "riverains" (frais postaux)	2'763.45	
Fournitures du PCO	2'116.90	
Samaritains	961.65	
Essence véhicules	236.00	
PCY organisation repas-lunchs	6'000.00	
Sauvetage des Iris	2'700.00	
Déplacement des bouées	580.00	
Honoraires Médecin cantonal	1'976.90	
Remise en état du totem zone 30	1'058.40	
Engagement police cantonale	16'396.00	
<b>Communication</b>	<b>16'347.40</b>	
Annonce 24 heures	1'989.00	
Annonces La Région	7'804.90	
Affiches Parc des Rives	351.00	
Billets invités	6'202.50	
<b>Heures travail tous services confondus</b> (voir ci-dessous § 2)	<b>120'000</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>249'728.33</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>
		<b>167'025.73</b>

<b>RESULTAT</b>	<b>- 82'702.60</b>
-----------------	--------------------

#### Précisions :

1. Les frais pris en compte sont ceux qui ont été facturés à la Ville par des tiers ou qui ne rentraient pas dans le budget ordinaire des services.
2. Les heures de travail effectuées par les collaborateurs et autres frais compris dans le budget ordinaire des services n'ont pas été comptés (consommables bureautique, frais de téléphone, déplacements, etc). Tous services confondus, le calcul fait apparaître l'équivalent d'environ 2'000 heures de travail sur une durée de six mois, soit un peu plus qu'un équivalent plein temps sur une année. Si l'on admet un taux horaire de Fr 60.- (incluant le 13<sup>ème</sup>, le taux vacances, les charges sociales), le coût total du personnel engagé pour cet événement serait de Fr. 120'000.-. Ces données sont néanmoins à prendre avec précaution, dans la mesure où il est difficile d'estimer le nombre d'heures supplémentaires que cela représente par rapport à la gestion d'autres manifestations plus ordinaires.

#### **Et maintenant ?**

Tant les sociétés organisatrices que la Municipalité et son administration, encouragées par ce succès et le défi relevé, souhaitent renouveler l'expérience sous une forme ou sous une autre.

Le site du Parc des Rives apparaît comme un écrin extraordinaire pour des manifestations de ce type, même si peu aisé à gérer sur un plan sécuritaire, puisqu'il peut se transformer en un site sans issue en cas de mouvement de foule (le lac n'étant pas une voie de fuite).

Plusieurs réflexions sont en cours qui englobent notamment la question de la périodicité d'un tel événement (annuelle ou bi annuelle), de l'ampleur des manifestations à venir, de leur coût en cas de conjonction défavorable, de l'optimisation dans l'organisation, des ressources humaines nécessaires pour mener à bien un événement d'envergure, etc.

Mais au-delà de ces aspects organisationnels, une réflexion de fond est engagée sur le principe de la pérennisation d'une manifestation d'envergure, plutôt annuelle, qui posséderait son identité propre, comme peuvent l'être le festival de Jazz pour Montreux, ou le Paléo pour Nyon. Il s'agit par-là même d'offrir une manifestation hors du commun aux yverdonnois, mais au-delà de permettre de focaliser l'attention de la Romandie ou de la Suisse, très régulièrement, sur la Cité. Les retombées économiques et touristiques sont sensibles, même si les critères de mesure ne sont pas aisés à établir.

Nous souhaitons que le Conseil communal partage cette ambition et nous encourage à aller en ce sens.

Avant de trancher en ce sens la Municipalité travaille avec ses services pour examiner les conditions auxquelles un événement annuel d'envergure pourrait être assumé sans créer une saturation et une surcharge trop importante, tant sur un plan financier qu'humain.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

D. von Siebenthal

S. Lacoste